

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 19 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 12/06/2025

Date de publication : 24/06/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Dimitri GEA, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Didier LESAICHERRE (pouvoir à Eric YGER), Maryam ABOU-MERHI (pouvoir à Dimitri GEA), Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick LUCAS



AFFAIRE 2025.036 : MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE SUR LE TERRITOIRE DE DINAN AGGLOMERATION

Nous, Conseillers municipaux de Quévert, alertons les pouvoirs publics et leur demandons de prendre des mesures contre la déliquescence de l'Education Nationale telle que nous la connaissons sur le territoire.

De nombreux dysfonctionnements nous alarment quant à l'efficacité des remplacements d'enseignant(s) d'enseignant(e)s dans le premier degré. Une enquête menée auprès de 12 écoles de l'agglomération appartenant à la circonscription de DINAN SUD met en lumière ces travers.

Ces 12 écoles publiques (Plélan-Le-Petit, Le Hinglé, Trévron, Bobital, Mosaïque DINAN, Aucaleuc, Caulnes, Quévert, Saint-Juvat, Brusvily, Trélivet, Vildé-Guingalan) nous ont fait remonter que 136 journées de classe n'ont pas été remplacées au cours de cette année scolaire (c'est à 8 jours près, une année d'école complète) et que 15 journées de décharge de direction n'ont pas été assurées.

Certains de ces remplacements, n'étant pas fixes, engendrent un turn-over de remplaçants- quand il y en a- et entraînent une situation d'instabilité dans nos écoles qui est de nature à accroître fortement les Risques Psychosociaux chez les enseignant(e)s et les directrices/ directeurs de nos écoles. C'est bien à eux qu'il incombe d'informer les familles de ces situations précaires et d'assumer le mécontentement légitime des administrés de l'école.

L'une de ces écoles qui possède 10 enseignant(e)s a subi le non remplacement de 5 enseignant(e)s dans la même journée laissant 5 enseignant(e)s avec la totalité des effectifs de l'école.

L'une de ces écoles qui connaîtra une fermeture à la prochaine rentrée scolaire, s'est vu prescrire un passage à une classe de moins avec réorganisation de l'école dès cet hiver au vu du manque de remplaçants. Tout est rentré dans l'ordre après une implication forte des élus de cette commune.

Une autre de ces écoles qui ne compte que 2 classes a pu voir un enseignant se retrouver seul avec l'ensemble des élèves de l'école à défaut de toutes les règles de sécurité. Cette même école doit, selon la carte scolaire, se retrouver avec seulement 2 enseignant(e)s à la prochaine rentrée avec plus de 60 élèves scolarisés. Cette commune se souvient encore du passage en Octobre 2024 de M. PORTIER, alors ministre délégué chargé de la réussite scolaire, ministre venu défendre la cause de l'école rurale et nous assurer, nous élus locaux, maires et parents d'élèves de son soutien.

Nous notons également qu'à l'aune des nouvelles règles sur le départ à la retraite des enseignants du 1^{er} degré, le remplacement de ces départs anticipés, se fait souvent dans la désorganisation totale avec un turn-over situation émergeait au dernier moment...

Le maître E du Réseau d'Aides de nombre de communes précédemment citées n'est pas remplacé depuis le début de l'année, mettant ainsi en péril le soutien aux élèves en difficulté des écoles de nos communes ainsi que le soutien aux enseignants chez qui nous constatons une élévation sans précédent du nombre de burn-out avec des conséquences non négligeables sur les difficultés de remplacement.

Surtout, nous nous inquiétons pour les élèves de nos écoles, et en particulier les élèves fragiles, qui voient pour certains leurs parcours de scolarité fortement impactés dès lors qu'ils ont vu depuis deux mois une dizaine de remplaçants différents passer dans leur classe ou qu'ils ont été répartis dans les autres classes de l'école en cas de non remplacement. Les dégâts seront-ils rattrapables dans le temps ?

Nous n'oublions pas que les directeurs académiques qui se sont succédé n'ont eu de cesse à vouloir nous démontrer que le ratio enseignant / élève diminuait depuis plusieurs années dans le département. Nous leur rétorquons que selon une étude récente au sein de l'UE, la France est avant-dernière dans ce rapport enseignant/élève ne laissant que la seule Hongrie derrière elle et que donc ces chiffres doivent encore s'améliorer drastiquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ALERTE sur le manque de remplaçants dans le département, remplaçants qui nous semblent bien insuffisants pour assurer les missions d'encadrement de l'Education Nationale envers les élèves de nos écoles.

DEMANDE la création dès la rentrée prochaine du nombre nécessaire de postes de remplaçants afin de pallier les carences constatées.

INTERPELLE à cet effet Madame la Rectrice d'Académie, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Monsieur le DASEN des Côtes d'Armor.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

